



Le SIVLO au service des rivières !

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) est un syndicat de rivières composé de 111 communes dans le Loiret, la Seine et Marne et l'Yonne. Il a en charge la gestion et l'amélioration de 830 kilomètres de cours d'eau sur le bassin du Loing et de ses affluents.

- **Historique du Syndicat**

Créé en 1950 suite à la fusion du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loing et du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ouanne, 18 communes sont alors adhérentes. Puis au fil des années et afin d'assurer une gestion des cours d'eau sur un périmètre plus cohérent, le territoire et les compétences du syndicat se sont étendus et couvrent désormais l'axe médian du Loing et ses affluents. A moyen terme, les services de l'Etat demandent de poursuivre la simplification des structures gestionnaires de cours d'eau et ainsi former un syndicat de rivières unique ayant la compétence sur l'ensemble du bassin du Loing et de ses affluents. Depuis 2001, le Syndicat est présidé par Monsieur Benoit DIGEON, 1^{er} Maire adjoint à Montargis. A titre d'information, le Président et les membres du Bureau n'ont pas sollicité les indemnités de fonction auxquelles ils pouvaient prétendre.

- **Missions et fonctionnement du Syndicat**

Conformément à ses statuts, le SIVLO entreprend toutes les actions nécessaires à la gestion et à la préservation des cours d'eau et du patrimoine hydraulique du bassin du Loing, à savoir :

- Entreprendre une action coordonnée à l'échelle du bassin versant du Loing et ses affluents,
- Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques et rivulaires,
- Entreprendre les études préalables et nécessaires de restauration et d'entretien du lit et des berges,
- Entreprendre des travaux de reconquête de la qualité morphologique des cours d'eau et de restauration de la continuité écologique,
- Entreprendre des études de reconquête des débits minimums biologiques,
- Assister et conseiller les élus et les riverains,
- S'assurer du libre écoulement des eaux dans le respect du bon état des cours d'eau,
- Acquérir et gérer des terrains afin de préserver les écosystèmes aquatiques et humides,

Afin d'être présent sur le terrain et maintenir un lien avec la population et les élus locaux, 8 comités de bassins ont été créés. Composés d'un représentant par commune et des partenaires techniques et financiers du SIVLO, ces comités permettent d'étudier concrètement toutes les problématiques locales à l'échelle d'un sous bassin. Tous les travaux et études mis en place sont ainsi validés par ces groupes de travail.

- **Travaux et études du Syndicat**

Sur les cours d'eau de son périmètre de compétence, le syndicat mène essentiellement :

- Des travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges de cours d'eau. Ceux-ci sont échelonnés sur plusieurs années selon un programme pluriannuel.
- Des travaux de restauration physique (ou renaturation) de cours d'eau sur les secteurs les plus dégradés (reméandrage, reconnexion d'anciens méandres, valorisation des zones de frayères et autres milieux aquatiques annexes, recharge granulométrique sur les sections trop élargies, etc)
- Des travaux de restauration de la continuité écologique en aménageant des ouvrages hydrauliques (suppression, totale ou partielle d'ouvrage ou reconstruction à l'identique complété par un dispositif de franchissement pour les poissons)
- Des travaux d'aménagements d'abreuvoirs et clôtures pour limiter le piétinement et l'accès au bétail dans le cours d'eau en conciliant l'intérêt agricole et le fonctionnement écologique du cours d'eau.
- Des travaux d'aménagement de zones humides pour préserver ces milieux en voie de disparition indispensables à l'autoépuration naturelle de l'eau et jouant le rôle de zones tampons en période de crue.
- Des actions de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires et des scolaires (journées techniques thématiques, visites de chantier, réunions publiques, expositions)

Suivez les actualités, études et travaux sur les cours d'eau du bassin du Loing et de ses affluents sur le site internet du Syndicat sur www.sivlo.fr

- **Contactez le SIVLO :** Syndicat Mixte de la Vallée du Loing, 158, rue Paul Doumer, 45200 Montargis / 02 38 95 11 26 / contact@sivlo.fr

Rappel à l'attention des propriétaires de bord de cours d'eau :

Le devoir d'entretien de la végétation des berges !

En tant que riverain de cours d'eau, vous êtes propriétaire jusqu'au milieu du lit de la rivière. L'eau quant à elle fait partie du patrimoine commun de la nation et appartient à tout le monde (article 1 de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006).

Les droits et obligations des propriétaires en bord de cours d'eau sont encadrés par la réglementation. L'entretien du lit et de la végétation des berges est de votre responsabilité selon des modalités précisées dans le code de l'environnement. Les articles L.215-14 et R.215-2 définissent les objectifs d'un entretien régulier d'un point de vue environnemental.

A titre exceptionnel et dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général, le SIVLO peut se substituer aux propriétaires afin d'effectuer des travaux d'entretien de la végétation des berges.

A cet effet, une plaquette d'information sur les bonnes pratiques d'entretien est consultable sur le site Internet du SIVLO (www.sivlo.fr) ou transmissible sur simple demande. Vous pouvez également contacter le SIVLO qui saura vous donner les coordonnées du technicien rivières